



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1568

Approbation des conventions relatives à l'organisation d'une exposition temporaire d'oeuvres du musée des beaux-arts de Lyon au musée national d'Oman puis d'une exposition temporaire d'oeuvres du musée National d'Oman au musée des beaux-arts de Lyon en 2022 et 2023 suite à l'annulation des expositions prévues en 2021 du fait de la pandémie

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1568 - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE D'OEUVRES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON AU MUSEE NATIONAL D'OMAN PUIS D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE D'OEUVRES DU MUSEE NATIONAL D'OMAN AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON EN 2022 ET 2023 SUITE A L'ANNULATION DES EXPOSITIONS PREVUES EN 2021 DU FAIT DE LA PANDEMIE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée national d'Oman a sollicité le musée des beaux-arts de Lyon pour organiser dans ses murs une exposition temporaire de chefs-d'œuvre du musée de Lyon, et a souhaité que cette exposition soit suivie au musée des beaux-arts de Lyon d'une exposition temporaire de chefs-d'œuvre du musée national d'Oman.

Au vue de l'intérêt que représente cette proposition, qui s'inscrit dans la politique du musée des beaux-arts à l'international de mieux le faire connaître et reconnaître comme faisant partie des institutions muséales les plus importantes actuellement, il est souhaité répondre favorablement à cette demande.

Dans le cadre de ces expositions, le musée des beaux-arts avait prévu de prêter au musée national d'Oman une vingtaine d'œuvres de mi-octobre 2020 à mi-janvier 2021. Puis, il devait accueillir ensuite une vingtaine d'œuvres du musée national d'Oman au cours du deuxième semestre 2021.

Les conventions avaient été approuvées au Conseil municipal du 27 janvier 2020.

Du fait de la pandémie qui a débuté au premier trimestre 2020, ces expositions n'ont pu avoir lieu.

Il est à ce jour envisagé de programmer à nouveau ces deux expositions aux dates suivantes :

- exposition des œuvres du musée des beaux-arts à Oman : du 3 octobre 2022 au 14 janvier 2023 ;
- exposition des œuvres du musée national d'Oman à Lyon : du 13 avril au 17 juillet 2023.

Chacun des deux musées prendra en charge les frais de préparation et restauration des œuvres prêtées lui appartenant. Ils prendront ensuite en charge tous les frais de transport, présentation et promotion de l'exposition se déroulant dans ses murs. Les œuvres seront assurées par chacun des prêteurs.

Les conventions jointes au présent rapport décrivent précisément les conditions d'organisation des deux expositions.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions relatives à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du musée des beaux-arts de Lyon au musée national d'Oman, puis d'une exposition temporaire d'œuvres du musée National d'Oman au musée des beaux-arts en 2022 et 2023 sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.
- 3- Les dépenses en découlant seront imputées au budget 01, années 2022 et 2023, programme 00005, opération 60047527, fonction 322, chapitre 23.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET